

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



15173501



Division LIEGE

03 DEC. 2015

N° d'entreprise : 0451.573.305

Dénomination

(en entier) : **LE TEINTURIER DE JEMEPPE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Avenue Guillaume Lambert 60 - 4101 Jemeppe

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : CONVERSION DES ACTIONS EN TITRES NOMINATIFS - DEMISSION

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/07/2015

Banque carrefour des entreprises : 0451.573.305

Société : Le Teinturier de Jemeppe - Forme juridique : Société anonyme

Siège social : Avenue Guillaume Lambert, 62 à 4101 Jemeppe -sur-Meuse

Objet de l'acte : CONVERSION DES ACTIONS EN TITRES NOMINATIFS - DEMISSION

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, il en résulte ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

CONSTATATION DE LA NATURE ACTUELLE DES TITRES – CONVERSION EN TITRES NOMINATIFS

L'assemblée générale constate que les titres ont été imprimés et sont donc actuellement au porteur.

L'assemblée générale décide de convertir les titres au porteur en actions nominatives.

Les parts au porteur sont annulées et leur conversion est à l'instant inscrite dans un registre d'actions nominatives crée ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

MODIFICATION DE L'ARTICLE ... DES STATUTS

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article des statuts en le libellant comme suit :

Les actions non libérées et les autres titres de la société sont nominatifs ou dématérialisés. Leur titulaire peut, à tout moment et à ses frais, demander la conversion de ses titres en titres nominatifs ou dématérialisés.

Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres.

La cession des titres nominatifs s'opère par une déclaration de transfert, inscrite dans le registre relatif à ces titres, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire, ou de toute manière autorisée par la loi.

Le titre dématérialisé inscrit en compte se transmet par virement de compte à compte.

TROISIEME RESOLUTION

DEMISSION DE DEUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée prend acte de la démission de Madame BARAKAT Souad à dater du 1er juillet 2015 ainsi que la démission de Monsieur JASSIN Joseph. Décharge leurs sont donnée de leur mission.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée prend acte de la nomination de BEN Moulay M'Barek Lahoucine, domicilié Avenue du Roi Baudoin 21 à 4432 Alleur, ainsi que la nomination de Monsieur DIYANI Samir, domicilié, Rue Reine Astrid 104A à 4480 Engis à dater du 1er juillet 2015.

CINQUIEME RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le siège social est transféré à l'adresse suivante :
Avenue Guillaume Lambert 62 – 4101 Jemeppe sur Meuse.

Les administrateurs présents ont signé après lecture du procès-verbal.
Le transfert des parts seront retranscrits dans le livre des parts détenus au siège de l'entreprise.

Fait à Jemeppe, le 1er juillet 2015.

DIYANI M'Hamed
Administrateur – délégué

BARAKAT Souad
Administrateur sortante.

BEN Moulay M'Barek Lahoucine
Administrateur entrant

DIYANI Samir
Administrateur entrant

JASSIN Joseph
Administrateur sortant